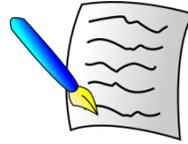


# Inscriptions à la MJC pour les adhérents à partir du 14 MAI 2024 16h30

## Pour l'inscription



- Le bulletin d'adhésion et la fiche sanitaire
- Attestation de paiement de la CAF
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie de la Carte d'identité de l'un des parents
- Photocopie des vaccins et être à jour de ses vaccinations
- Photocopie de la carte vitale
- Attestation d'assurance CPAM
- Photocopie de la carte de la Mutuelle
- Attestation d'assurance scolaire (responsabilité civile)
- Certificat médical pour la pratique du sport et de la vie en collectivité (moins de 3 mois)
- Brevet de natation avec immersion (\*)
- Alimentation sans porc ou autres
- Le paiement du séjour

### \*Brevet de natation :

**Ce document doit attester de la capacité du pratiquant à :**

- Effectuer un saut dans l'eau ;
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes ;
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres ;
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou objet flottant.

**arrêté du 10 mai 2012 modifié fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques en accueils collectifs de mineurs)**



## Séjour à la mer Responsable : Philippe VENDRA



**Départ le lundi 8 juillet à 9h à la MJC  
Retour le mardi 16 juillet vers 18h**



MJC ALLOBROGES - 1, rue Hauquelin – 38000 Grenoble

Tél. : 04.76.42.56.96

Site : [www.mjc-allobrog.es.fr](http://www.mjc-allobrog.es.fr)

Mail : [mjc.allobrog.es@wanadoo.fr](mailto:mjc.allobrog.es@wanadoo.fr)

Portable : 06.85.36.94.04

## Objectifs Educatifs :

- Favoriser la découverte de l'environnement par la pratique d'activités spécifiques
- Permettre la dimension de choix et de prises d'initiatives
- Respect du rythme et du bien-être de chacun par la prise en compte de l'enfant en vacances.
- Apporter une attention au vivre ensemble tout en développant la communication bienveillante



*Le domaine de Massacan est un centre de vacance qui se situe à côté de Toulon et accueille chaque année de nombreux et familles en partenariat avec la ville de Grenoble. Il bénéficie d'un cadre magnifique avec une vue imprenable sur la mer qui en fait tout son charme. Nous serons accueillis sous tente en pension complète avec des sanitaires et des salles de jeux à notre disposition. Ce séjour permettra aux enfants de découvrir les plaisirs de la vie en collectivité et de profiter pleinement de leurs vacances 😊😊😊*

## Au Programme :

- **Découverte du milieu marin en bateau à Toulon**
- **Découverte faune et flore au Mont Faron**
- **Sortie kayak en mer**
- **Randonnée palmée au domaine Massacan**
- **Accrobranche dans la nature de Six Fours**
- **Sortie AQUALAND de St Cyr**
- **Grands jeu olympique et veillées à thème**



## Ce tarif comprend la déduction : du bons vacances de la CAF, des aides du CCAS et de la ville de Grenoble.

QUOTIENT	Prix du séjour Aides déduites	Si subvention colo apprenante
moins 271	112,50	90,00
272 à 343	121,50	90,00
344 à 415	139,50	103,50
416 à 440	162,00	103,50
441 à 487	229,50	112,50
488 à 559	246,60	112,50
560 à 620	286,20	117,00
621 à 631	306,00	117,00
632 à 704	309,60	126,00
705 à 776	345,60	126,00
777 à 848	360,00	130,50
849 à 900	373,50	130,50
901 à 920	540,00	157,50
921 à 1100	625,50	171,00
1101 à 1250	634,50	180,00
1251 à 1500	639,00	207,00
1501 à 2500	684,00	-
2501 à 3000	693,00	-
+ 3001	702,00	-
Non Gren	126,00	-

### Tarif du séjour aides déduites, pour les familles grenobloises ayant un quotient inférieur ou égal à 920.

Un chèque de caution du montant de l'aide vous sera demandé ainsi que le règlement au moment de l'inscription.

### COLOS APPRENANTES Aides complémentaires possibles pour les enfants :

- domiciliés en quartier politique de la ville mais également en zone de revitalisation rurale,
- en situation de handicap,
- en situation de décrochage scolaire,
- relevant de l'aide sociale à l'enfance,
- le dispositif s'adresse également aux publics dont le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est compris entre 0 et 1500

**ATTENTION :** pour bénéficier de ces tarifs, il faut être Grenoblois et remplir les formulaires du CCAS.

